

Combien coûte le PRADO?

Publié le : 11 février 2020

Les actions menées dans le cadre du PRADO sont gratuites car prises en charge par l'Assurance Maladie. Elles ne font l'objet d'aucune avance de frais, tout comme les interventions de la PMI.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse